



Bruxelles, le 2 mai 2017
(OR. en)

8033/17

JEUN 46
EDUC 140
SPORT 23
EMPL 190
SOC 250

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	7676/17 JEUN 37 EDUC 126 SPORT 18 EML 172 SOC 226
Objet:	Projet de conclusions du Conseil sur le rôle de l'animation socio-éducative à l'appui du développement, chez les jeunes, de compétences de la vie courante essentielles, propices à une transition réussie vers l'âge adulte, la citoyenneté active et la vie professionnelle

Au cours de plusieurs réunions, le groupe "Jeunesse" a élaboré le projet de conclusions cité en objet, en vue de son adoption par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" lors de sa session des 22 et 23 mai 2017. Le texte recueille désormais l'accord de toutes les délégations.

Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer l'accord dégagé au sein du groupe "Jeunesse" sur le projet de conclusions et à transmettre le texte au Conseil pour adoption et publication ultérieure au Journal officiel.

Projet de
conclusions du Conseil sur le rôle de l'animation socio-éducative à l'appui du
développement, chez les jeunes, de compétences de la vie courante essentielles,
propices à une transition réussie vers l'âge adulte, la citoyenneté active et la vie
professionnelle

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT:

1. le contexte général dans lequel s'inscrit l'action en faveur de la jeunesse, tel qu'il est décrit à l'annexe I des présentes conclusions;

CONSTATE CE QUI SUIT:

2. l'Union européenne est confrontée à des défis économiques et sociaux importants, en partie en raison de l'augmentation des flux migratoires et à la suite de la crise financière et économique;
3. ces évolutions posent des problèmes particuliers en termes de valeurs démocratiques, de cohésion sociale, de perspectives d'emploi et de vie professionnelle, ainsi que pour l'inclusion et le bien-être des jeunes, en particulier ceux qui sont exposés à divers risques et qui sont moins favorisés;
4. pour réussir à relever ces défis, il est essentiel de renforcer chez les jeunes le concept de citoyenneté active, les droits et responsabilités, la reconnaissance et le respect des valeurs démocratiques, la diversité culturelle et la garantie de la liberté d'expression et de conviction, par l'acquisition des compétences de la vie courante qui sont nécessaires¹;

¹ Une définition des compétences de la vie courante, au sens des présentes conclusions du Conseil, figure aux points 10 à 12 et à l'annexe II.

5. le développement des compétences de la vie courante est tout aussi important pour faire face aux conséquences économiques, politiques, sociales et humaines résultant du taux de chômage élevé des jeunes que pour aider les jeunes à choisir et à construire leur avenir grâce à un emploi de qualité, à l'inclusion sociale et à la citoyenneté active;

TENANT COMPTE

6. de la résolution du Conseil sur une nouvelle stratégie en matière de compétences pour une Europe inclusive et compétitive², en particulier en ce qu'elle mentionne qu'*"[i]l importe d'aller au-delà des besoins immédiats du marché du travail et de s'attacher également aux aspects de l'éducation et de la formation de nature à stimuler l'innovation, l'esprit d'entreprise et la créativité, structurer les secteurs, créer des emplois et de nouveaux marchés, permettre aux citoyens (y compris les plus vulnérables) de se faire entendre, enrichir la vie démocratique et rendre les citoyens engagés, talentueux et actifs"*;
7. du réexamen de la recommandation sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie³, qui offre la possibilité d'adopter une approche inclusive pour développer les compétences qui peuvent aider les jeunes et faciliter la réussite de leur transition vers l'âge adulte, la citoyenneté active et la vie professionnelle. Bien qu'une terminologie différente soit utilisée, l'actuel cadre européen pour les compétences clés fait déjà référence à de nombreuses compétences de la vie courante définies dans les présentes conclusions du Conseil;

² Résolution du Conseil sur une nouvelle stratégie en matière de compétences pour une Europe inclusive et compétitive (JO C 467 du 15.12.2016, p. 1).

³ Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (JO L 394 du 30.12.2006, p. 10).

SOULIGNE CE QUI SUI:

8. bien que la réponse aux défis posés par le chômage des jeunes, ainsi que par la dislocation du tissu social et le désengagement politique qui en résultent, soit multiple, le secteur de la jeunesse, grâce à une animation socio-éducative efficace, a un rôle à jouer pour permettre aux jeunes d'acquérir et de développer des compétences de la vie courante qui les aident à utiliser au mieux leur potentiel et les soutiennent dans la quête et la poursuite d'une vie personnelle, sociale et professionnelle épanouissante et productive. De telles compétences de la vie courante peuvent également contribuer à prévenir la marginalisation et à contrer la propagande, la rhétorique et les comportements susceptibles d'être liés à la radicalisation, qui peut conduire à l'extrémisme violent;

CONSTATE CE QUI SUI:

9. si l'animation socio-éducative peut se traduire par un large éventail de mesures, de projets, de programmes, d'activités et d'initiatives proposés de diverses parts dans une multitude de contextes, un élément déterminant de la pratique et de l'approche de l'animation socio-éducative est le développement personnel et social des jeunes;
10. une animation socio-éducative efficace peut aboutir à des résultats positifs pour les jeunes
- en accroissant leurs compétences et en améliorant ainsi leur développement personnel,
 - en promouvant et en favorisant des valeurs, des attitudes et des comportements sociaux positifs, en particulier dans leurs relations avec les autres,
 - en favorisant leurs capacités et leur potentiel de création et d'innovation, ce qui leur permettra de participer avec succès à la vie professionnelle,
 - en promouvant les valeurs démocratiques, renforçant ainsi la citoyenneté active et la participation démocratique;

11. les compétences de la vie courante sont des comportements positifs, affirmés et permettant de résoudre des problèmes, utilisés de façon adéquate et responsable dans la vie quotidienne, que ce soit à la maison, en ligne, dans le cadre de la vie sociale, dans le contexte de l'éducation/de la formation ou sur le lieu de travail. Il s'agit d'un ensemble de compétences personnelles et sociales acquises via l'éducation et la formation, l'animation socio-éducative et l'apprentissage non formel et informel, qui peuvent être utilisées pour faire face à des défis, questions et problèmes qui se posent fréquemment dans la vie quotidienne;

CONVIENT QUE

12. les compétences de la vie courante sont importantes pour tous les jeunes mais qu'elles revêtent une signification et une importance particulières pour les jeunes exposés à divers risques et les jeunes moins favorisés, ainsi que pour leurs besoins en matière d'emploi, leur inclusion sociale et leur participation à la vie démocratique;
13. la promotion de l'acquisition et du développement de compétences de la vie courante chez les jeunes, ainsi que les moyens mis en œuvre à cet effet, peuvent faire partie intégrante de la politique en faveur de la jeunesse tant au niveau européen qu'au niveau des États membres;

NOTE QUE

14. l'annexe II contient un recueil de compétences de la vie courante, accompagnées d'un certain nombre d'attributs. Ce recueil n'est ni prescriptif ni exhaustif et présente les compétences de la vie courante que l'animation socio-éducative est la plus à même de favoriser et d'apporter aux jeunes⁴;
15. les compétences de la vie courante, telles qu'elles sont définies à l'annexe II, évoluent et il appartient aux États membres et aux parties prenantes concernées aux niveaux européen, national et local de définir comment elles doivent être hiérarchisées, présentées et encouragées;

⁴ Aux fins des présentes conclusions du Conseil, on entend par "personnes qui assurent l'animation socio-éducative" toute organisation, agence ou tout autre organe, volontaire ou bénéficiant d'une aide d'État, qui organise pour les jeunes des programmes, des projets, des initiatives et des activités qui s'appuient sur l'animation socio-éducative.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ,

16. à encourager la contribution de l'animation socio-éducative au développement de compétences de la vie courante chez les jeunes, dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse et des mesures destinées à soutenir les jeunes;
17. à diffuser et à promouvoir, parmi les personnes qui assurent l'animation socio-éducative, des outils, méthodes et pratiques d'apprentissage, en particulier ceux élaborés par les animateurs socio-éducatifs, qui peuvent aider les jeunes à acquérir des compétences de la vie courante;
18. à continuer de soutenir les activités d'éducation, de formation et d'apprentissage par les pairs destinées aux personnes qui assurent l'animation socio-éducative, afin de renforcer leur capacité à aider les jeunes à acquérir des compétences de la vie courante;
19. le cas échéant, à reconnaître et à valider les programmes d'éducation et de formation qui renforcent la capacité des animateurs socio-éducatifs, qu'ils soient rémunérés ou volontaires, et des responsables d'organisations de jeunesse à utiliser avec succès les outils, méthodes et pratiques d'apprentissage qui aident les jeunes à identifier les compétences de la vie courante et à les acquérir et les développer, au moyen d'outils et de méthodes d'évaluation et d'auto-évaluation;
20. à promouvoir et à renforcer, parmi les jeunes, les activités de volontariat qui peuvent les aider à acquérir des compétences de la vie courante et contribuer à les amener à participer à des projets et à des initiatives relevant de l'animation socio-éducative, aux côtés des personnes qui assurent celle-ci;

INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, DANS LE CADRE DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES,

21. à favoriser et à offrir des possibilités, des projets et des initiatives d'apprentissage mutuel et par les pairs aux personnes qui assurent l'animation socio-éducative, afin d'échanger les connaissances, les expériences et les outils relatifs à la promotion et au développement des compétences de la vie courante chez les jeunes;
22. à examiner, parmi les compétences de la vie courante acquises par les jeunes via l'animation socio-éducative, celles qui peuvent être identifiées et documentées, et la manière dont elles peuvent l'être, afin de faciliter l'évaluation et la certification par des mécanismes relevant de la validation de l'apprentissage non formel et informel⁵;
23. à optimiser le recours au programme Erasmus+ et à d'autres programmes de financement de l'UE destinés à soutenir la pratique de l'animation socio-éducative visant à encourager et à développer les compétences de la vie courante chez les jeunes;
24. à renforcer les contacts entre animation socio-éducative, politique en faveur de la jeunesse et recherche dans le domaine de la jeunesse, ainsi que la coordination entre les niveaux local, régional, national et européen, facilitant ainsi la mise en réseau, la coopération, l'apprentissage par les pairs et les échanges relatifs à la promotion et au développement des compétences de la vie courante chez les jeunes;
25. à identifier, soutenir et diffuser les méthodes, pratiques et outils existants innovants, qui favorisent les compétences de la vie courante dans divers cadres de l'animation socio-éducative;
26. à favoriser et à soutenir des initiatives et des partenariats transsectoriels, en particulier entre les personnes qui assurent l'animation socio-éducative, les établissements d'enseignement et de formation, les services sociaux et de l'emploi et les partenaires sociaux qui aident les jeunes à acquérir et à développer des compétences de la vie courante.

⁵ Recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel (JO C 398 du 22.12.2012, p. 1).

INVITE LA COMMISSION EUROPÉENNE

27. à contribuer au renforcement des connaissances sur les compétences de la vie courante qui sont favorisées et développées par l'animation socio-éducative et à aider les États membres à promouvoir le renforcement des capacités et le perfectionnement professionnel des animateurs socio-éducatifs;
28. à promouvoir l'animation socio-éducative en tant que partie intégrante de la *nouvelle stratégie en matière de compétences*, qui à la fois apporte une valeur ajoutée à l'ensemble des aspects de la stratégie et les complète et les soutient;
29. à promouvoir et à soutenir une approche intersectorielle visant à aider les jeunes à acquérir et à développer les compétences nécessaires pour une transition réussie vers l'âge adulte, la citoyenneté active et la vie professionnelle;
30. à veiller à ce que les présentes conclusions du Conseil contribuent au réexamen de la recommandation sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie en vue de renforcer la dimension relative aux compétences de la vie courante dans le cadre européen pour les compétences clés et de rendre la recommandation cohérente avec cette dimension.

ANNEXE I

Contexte général

- Recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (JO L 394 du 30.12.2006, p. 10)
- Recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel (JO C 398 du 22.12.2012, p. 1)
- Recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences: de nouvelles perspectives pour les adultes (JO C 484 du 24.12.2016, p. 1)
- Conclusions du Conseil sur la contribution de l'animation socio-éducative de qualité au développement, au bien-être et à l'inclusion sociale des jeunes (JO C 168 du 14.6.2013, p. 5)
- Utiliser au mieux les possibilités qu'offre la politique en faveur de la jeunesse pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020: conclusions du Conseil (JO C 224 du 3.8.2013, p. 2)
- Conclusions du Conseil relatives à l'amélioration de l'inclusion sociale des jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ni de formation (JO C 30 du 1.2.2014, p. 5)
- Conclusions du Conseil sur la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes afin de favoriser l'inclusion sociale des jeunes (JO C 183 du 14.6.2014, p. 18)
- Conclusions du Conseil sur le renforcement de l'animation socio-éducative auprès des jeunes pour garantir la cohésion sociale (JO C 170 du 23.5.2015, p. 2)
- Résolution du Conseil relative à la promotion de la participation politique des jeunes à la vie démocratique en Europe (JO C 147 du 15.12.2015, p. 10)
- Rapport conjoint du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) (JO C 417 du 15.12.2015, p. 17)

- Conclusions du Conseil sur le rôle joué par le volontariat dans le sport pour promouvoir la citoyenneté active (JO C 324 du 20.12.2011, p. 24)
- Conclusions du Conseil sur le thème "Utiliser au mieux le sport de masse pour développer les compétences transversales, en particulier chez les jeunes" (JO C 172 du 27.5.2015, p. 8)
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée "Une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe – Travailler ensemble pour renforcer le capital humain et améliorer l'employabilité et la compétitivité" (2016)
- Résolution du Conseil sur une nouvelle stratégie en matière de compétences pour une Europe inclusive et compétitive (JO C 467 du 15.12.2016, p. 1)
- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent (JO C 467 du 15.12.2016, p. 3)

Études, rapports de groupe d'experts et déclarations

- Working with young people: the value of youth work in the European Union (Travailler avec les jeunes: la valeur de l'animation socio-éducative auprès des jeunes dans l'Union européenne) (2014)
- Developing the creativity and innovative potential of young people through non-formal learning in ways that are relevant for employment (Développer la créativité et le potentiel d'innovation des jeunes par l'apprentissage non formel de manière à améliorer leur employabilité) (2014)
- Quality Youth Work - A common framework for the further development of youth work (Animation socio-éducative de qualité - Un cadre commun pour la poursuite du développement de l'animation socio-éducative) (2015)
- The contribution of youth work to address the challenges young people are facing, in particular, the transition from education and employment (La contribution de l'animation socio-éducative pour relever les défis auxquels les jeunes sont confrontés, en particulier, le passage du système éducatif au monde du travail) (2015)
- Déclaration de la première Convention européenne du travail de jeunesse (2010)
- Rapport et déclaration de la deuxième Convention européenne du travail de jeunesse (2015)

ANNEXE II⁶

Recueil de compétences de la vie courante et leurs attributs			
Compétences interpersonnelles	Compétences de communication	Compétences cognitives	Compétences personnelles
Leadership, résolution de conflits, planification et organisation, travail d'équipe, négociation, sensibilisation interculturelle.	Exprimer (et écouter) des avis et opinions, discuter et débattre, culture numérique et éducation aux médias, présentation, plaidoyer.	Réflexion critique, analyse argumentée, réflexion créative, résolution de problèmes, prise de décision, interprétation, jugement.	Confiance en soi, estime de soi, résilience, autonomie, initiative, empathie.
<p>Ces compétences de la vie courante ont les caractéristiques suivantes:</p> <p>elles sont holistiques, dans la mesure où elles cherchent à développer la personne dans son ensemble et à l'aider à parvenir à un épanouissement personnel positif, à la fois en tant qu'individu et en tant qu'être social;</p> <p>elles sont dotées d'une valeur intrinsèque, offrant aux jeunes des expériences d'apprentissage positives et enrichissantes, qui soutiennent leur développement;</p> <p>elles sont complémentaires et se renforcent, soutenant l'apprentissage et le développement des jeunes dans le cadre de l'éducation et de la formation, de la famille, de la communauté, de la vie citoyenne et sociale et du travail;</p> <p>elles sont transversales et transsectorielles, quel que soit le contexte, que ce soit dans l'éducation, sur le lieu de travail, dans la communauté, ou dans la réalisation d'activités culturelles, sociales ou politiques; les compétences acquises présentent un intérêt immédiat et sont aussitôt exploitables;</p> <p>elles sont responsabilisantes et habilitantes, permettant aux talents, aptitudes et capacités des jeunes, ainsi qu'à leurs comportements et attitudes, de trouver une expression constructive dans la vie personnelle, citoyenne, culturelle et professionnelle.</p>			

⁶ *Le recueil de compétences de la vie courante contient certaines des aptitudes et compétences les plus communément mentionnées dans la littérature internationale et en particulier dans les études et rapports de groupe d'experts cités à l'annexe I.*